Réunion du Conseil municipal

du lundi 22 janvier 2018 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 16 janvier 2018

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants énumérés dans la délibération et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

2 Extension de l'emprise du bail emphytéotique consenti au bénéfice de l'Association cultuelle « Paroisse de tous les Saints » (Eglise orthodoxe russe de Strasbourg).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la modification de l'emprise de terrain octroyé par bail emphytéotique à l'Association cultuelle de la Paroisse de tous les Saints du Patriarcat de Moscou, objet de l'avenant n°1 par l'adjonction des deux parcelles désignées ci-après :

  Banlieue de Strasbourg-Conseil des Quinze
  Lieudit : rue du Général Conrad
  Section AD parcelles :

  - n° 763/1 d'une contenance de 0,03 are
  - n° 765/1 d'une contenance de 0,91 are

- le projet d'édification au nord-est du terrain, sur les vestiges d'un ancien bunker, d'un belvédère prolongeant le parti-pris architectural de l'ensemble du site, objet du même avenant n°1

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 14 mars 2013.

Adopté

3 Conclusion d'un accord cadre de marchés de travaux en tous corps d'état et approbation d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et la fondation de l'Oeuvre Notre Dame sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

2) la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commandes et de l'accord-cadre avec passation de marchés subséquents, d'un maximum de 5 000 000 € HT (3.5M€HT pour la VdS, 1 M€ pour l'EMS et 0.5M€HT pour l'OND) d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans,

La convention de groupement de commande portera sur la passation d'accords-cadres pour des travaux tous corps d'état dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'oeuvre Notre-Dame.
- à lancer, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, la consultation de l'accord cadre,
- à signer et notifier l'accord-cadre en découlant,
- à exécuter l'accord cadre et les marchés résultant du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville de Strasbourg.

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville

Il est demandé au Conseil d'approuver des créations et transformations d'emplois.

Adopté

5 Création par PARCUS et la SERS d'une filiale commune - autorisation de la Ville de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- la création d'une filiale commune par la SEML PARCUS et la SEML SERS, selon le projet de statut de la SAS annexé à la délibération,

- la prise de participation par la SEML PARCUS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 3 M€, soit 50% du capital initial,

- la prise de participation par la SEML SERS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 3 M€, soit 50% du capital initial,

- le Maire ou son représentant, à signer tous les actes concourant à l'exécution de la délibération,

- les représentants permanents de la ville de Strasbourg aux conseils d'administration de la SEML PARCUS et de la SEML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

6 Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, approbation du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil d'approuver le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021 dont les éléments essentiels sont les suivants :

- enjeux prioritaires assignés au contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole ;
- modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire à signer la convention correspondante et à mettre en œuvre la délibération

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

7 Programmation des travaux pour 2018 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes des legs ainsi que de la Fondation Ungemach.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la déprogrammation d'études et de travaux sur certains immeubles au titre de l'année 2017 à hauteur d'un montant total de 84 000 € TTC.
- pour l'année 2018, la programmation des travaux d'investissements sur les immeubles du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville et sur les immeubles des Fondations et legs administrés par la Ville désignés ci-après :

I. Immeubles propriété de la ville de Strasbourg

Immeuble 18 rue de Bouxwiller
Réhabilitation toiture terrasse non accessible, réhabilitation toiture et chiens assis, cheminées, gouttières, chéneaux, descentes EP, remplacement ascenseur
Etudes : 80 000 € TTC ; Travaux 860 000 € TTC

Maison des Syndicats 1, rue Sédillot
Remplacement des fenêtres au Rdc et au 1er étage
Etudes : 10 000 € TTC ; Travaux 95 000 € TTC

Immeuble 10, rue du 22 novembre
Réhabilitation toiture
Etudes : 23 000 € TTC ; Travaux 170 000 € TTC

Immeubles rue du 22 Novembre et rue des Francs Bourgeois
Mise aux normes électricité, remplacement boîtes aux lettres, réhabilitation escaliers, peinture mur plafond sol, platine de rue, porte palière, révision des toitures, remise en état des chéneaux et des corniches en grès
Etudes : 40 000 € TTC ; Travaux : 400 000 TTC

Immeubles rue du 22 Novembre
Réalisation de relevés des réseaux fluides
Etudes : 140 000 € TTC

Immeuble 7, 9,11, rue Hellwasser
Réfection des toitures

Travaux : 35 000 TTC
Consolidation des terrasses
Etudes : 5 000 TTC ; Travaux : 45 000 TTC

AD'AP
Travaux de mise aux normes accessibilité
Etudes : 52 500 TTC ; Travaux : 273 000 TTC

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus : 254 000 € TTC

Total général pour les immeubles, propriété de la ville de Strasbourg : 2 477 500 €

II Immeubles des Fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg

Fondation Ungemach

Rehabilitation de pavillons
Etudes : 50 000 € TTC ; Travaux : 600 000 € TTC
Réhabilitation des gouttières et descente d'EP, vérification toiture-couverture, réparation
Etudes :30 000 € TTC ; Travaux : 500 000 € TTC
Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 85 000 € TTC
Total Fondation Ungemach : 1 265 000 TTC

Autres Fondations

Fondation Lippmann
7, avenue de la Liberté
Réhabilitation complète de la cage d'escalier
Etudes : 4 000 € TTC ; Travaux : 50 000 € TTC

Fondation Trubner
9, place de la Cathédrale
Réhabilitation de la façade sur cour intérieure, réfection de la cheminée et de la toiture
Etudes : 20 000 € TTC ; Travaux : 70 000 € TTC

Fondation Spach
33, rue de la Course
Réhabilitation complète d'un logement
Etudes : 12 100 € TTC ; Travaux : 60 500 € TTC

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus : 50 000 € TTC

Total général pour les immeubles des Fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg hors Cité Ungemach : 266 600 € TTC

Total général immeubles propriété de la ville de Strasbourg et immeubles des Fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg : 1 531 600 € TTC

Adopté

8 Autorisation de changement d'affectation de l'immeuble sis au n°21 rue Saglio à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la demande d'autorisation de changement d'affectation adressée par la société MD CONSULTING, relative à l'immeuble sis à Strasbourg, 21 rue Saglio, en vue d'un usage de stockage de divers matériels.

Ladite demande portant sur les biens et droits immobiliers cadastrés :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Strasbourg Neudorf
Lieudit : rue Saglio
Section ES numéro 219/1 d'une contenance de 41 ares 46 centiares.

Les autres restrictions imposées par l'acte du 19 avril 1961, à savoir l'interdiction d'installer un restaurant, ou un débit de boissons, ainsi que l'interdiction de construire du logement autre que du logement de fonction destiné au logement du propriétaire ou du personnel d'entreprise restent applicables.

L'acquéreur devra en outre se conformer au règlement du Plan Local d'Urbanisme fixant les règles d'utilisation des sols dans cette zone et demander le cas échéant, toute autorisation de construire nécessaire au projet compte tenu du changement de destination du bien.

Adopté

9 Réalisation par l'Eurométropole d'une traversée piétons/cycles dans le cadre de la restructuration de l'école Louvois à Strasbourg - Versement d'un fonds de concours - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Reporté

10 Programmation 2018 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Première étape.

Il est demandé au Conseil :
- d'attribuer au titre de la Direction de projet Politique de la ville, les subventions suivantes :

AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement « La fabrique de l'e-citoyenneté : des web trotteurs pour une utilisation citoyenne du web » - 5 000 € « Rencontres de la jeunesse et de la diversité » - 2 000 €	**7 000 €**
GIP FCIP A « Plaisir d'écrire 2018»	**3 000 €**
ACAS – Association Culturelle des afghans de Strasbourg « Action culturelle et accompagnement administratif et social »	**1 500 €**
Comité des Peuples de la Meinau « Rencontres interculturelles à la Meinau »	**3 790 €**
La Maison des Potes « Pour un monde sans préjugés »	**3 000 €**
ASTU – Actions citoyennes interculturelles « Accompagnement du parcours éducatif des enfants et soutien de leurs parents»	**6 000 €**
Association Les Petits Débrouillards du Grand Est « Clubs Scientifiques» - 6 000 € « Etre humain, vivre ensemble » - 3 000 €	**9 000 €**
ASS REGION ALS CTRE ENTRAIN METH EDUCAT – CEMEA « Réseaux sociaux et climat scolaire – Collège Vauban»	**3 000 €**
CLCV UD 67 « Café des habitants de l'Elsau» 300 € « Contes et lectures à Ampère » - 500 € « Matinées sucrées salées à Ampère » - 300 € « Rendez-vous de la citoyenneté » - 200 € « Rendez-vous de l'environnement » - 200 €	**1 500 €**
UNIS VERS LE SPORT « Journée Unis Vers le Sport» 1 000 € « Programme Unis Vers le Sport » - 3 000 € « Programme Vivacité » - 3 000 €	**7 000 €**
MISTRAL EST « Trajectoires»	**7 000 €**
BECOZE « Entrer dans l'ère du post équipement : une impulsion inédite pour un lieu culturel en QPV »	**15 000 €**

PAR ENCHANTEMENT « Prenons place ! » - 5 000 € « VVV - Découvrir, s'ouvrir et s'engager pour mieux appréhender le monde et trouver sa place » - 1 400 €	**6 400 €**
JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN « Les Forges de Strasbourg – Mémoires industrielles, mémoires croisées, histoire commune »	**3 000 €**
LES SONS D'LA RUE « Art & Mix »	**1 500 €**
ASSOCIATION INITIATIVE MONTAGNE VERTE « VVV Hors du quartier »	**800 €**
CSC AU DELA DES PONTS « VVV CSC Au-delà des ponts 2018 »	**6 000 €**

- d'attribuer au titre de la Direction de la culture, les subventions suivantes :

AUDIORAMA « Musiques aux quartiers Neuhof / Meinau »	**8 000 €**
BALLADE « Orchestre sans papiers : Miracle à l'ERPD » - 2 500 € « Orchestre sans papier CroHoche Papyros N6T » - 4 000 €	**6 500 €**
CSC NEUDORF « La Musau fête l'été »	**1 500 €**

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

11 Convention d'agrément CRESS GRAND EST.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention d'agrément.

Adopté

12 Attribution de la subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'année 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de fonctionnement de 510 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'exercice 2018.

Il est également demandé au Conseil de décider de verser cette subvention en deux fois : 60% à la signature de la convention financière 2018, le solde lors du 2ème semestre 2018.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

13 Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'organisation de la 6ème édition de Strasbourg mon amour.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de 60 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'organisation de la 6ème édition de Strasbourg mon amour.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

14 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Europe :

- le versement de 1 500 € à l'association TaC – Together Against Cybercrime International
- le versement de 15 000 € à l'association Cercle européen
- le versement de 2 500 € à l'Association Parlementaire Européenne
- le versement de 4 000 € à l'Université de Strasbourg

- le versement de 3 000 € à l'association Trafic d'art
- le versement de 2 000 € à l'association européenne des étudiants en droit
- le versement de 2 500 € au Collège d'Europe

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement de 862 € au Collège Jules Hoffmann

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

15 Convention générale entre la ville de Strasbourg et le Collège d'Europe de Bruges.

Il est demandé au Conseil d'approuver une convention entre la ville de Strasbourg et le Collège d'Europe et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

16 Sécurité dans les écoles : systèmes d'alerte/alarme et systèmes de filtrage.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de mise en place de sirènes et de visiophones sur les écoles de la ville de Strasbourg pour un montant de 3 000 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
- à solliciter auprès du département du Bas-Rhin, de la région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

17 Création de salles de classe supplémentaires au groupe scolaire du Stockfeld.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de création de salles supplémentaires dans le groupe scolaire du Stockfeld pour un montant de 1 800 000 € TTC et d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
- à solliciter auprès du département du Bas-Rhin, de la région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

CULTURE ET SPORT

18 Dénomination de rues.

Il est demandé au Conseil :

de décider de dénommer les voies suivantes :

Allée des Harkis	L'allée qui relie la rue du Rieth à la rue de Hochfelden
Rue Mélina Mercouri	La rue qui relie la route de Schirmeck à la rue Mélina Mercouri aménagée récemment sur le ban de la commune de Lingolsheim
Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen	La rue actuellement dénommée rue du Wacken (entre le pont Maurice Barrès et la rue Jean Wenger Valentin).

de redéfinir les espaces publics suivants :

Bassin de la Porte de l'Hôpital	En lieu et place de Port de la Porte de l'Hôpital
Allée Edouard Pinot	Donner ce nom à l'allée actuellement dénommée rue Roland Garros
Rue Roland Garros	Donner ce nom à la nouvelle voie qui a été aménagée entre la rue de Châteauroux et la rue René Fonck.

Rue Nungesser et Coli	Réduire la longueur de la rue Nungesser et Coli en l'arrêtant au carrefour avec la rue René Fonck
Sentier du Goujon	Redonner officiellement ce nom à l'impasse située à l'est de la rue du Goujon.
Allée Marguerite Thiébold	En lieu et place de rue Marguerite Thiébold.
Allée Crabbé	En lieu et place de rue Crabbé.

de traduire en alsacien les voies suivantes des quartiers Koenigshoffen, Montagne-Verte et Cronenbourg :

Koenigshoffen

			Traduction proposée
1	rue des	Abeilles	Immegass
2	petite rue des	Chartreux	Karthusloch
3	rue du	Chemin de fer	Isebahnstross
4		Chemin long	Langwäj
5	avenue du	Cimetière	Kirichhoftsgass
6	Cimetière Saint-Gall		Sankt Gallematt
7	rue du	Donon	Donon Stross
8	rue de la	Garance	Roethmühlegass
9	rue	Herrade	pas de traduction
10	rue	Lothaire	Lothar Stross
11	chemin du	Marais-Saint-Gall	Sankt-Galle-Mättel-Wäj
12	rue des	Meules	Gallenbrüchelwäj
13	rue	Monseigneur-Hoch	By de Karthus
14	rue de la	Petite-Croix	Kritzelwäj
15	rue du	Pré-aux-Clercs	Pfaffemättelwäj
16	rue	Robert-Forrer	pas de traduction
17	place	Saint-Joseph	Kirichplatz
18	rue	Sainte-Richarde	Richardi Stross
19	rue du	Schneeberg	Schneeberjerstross
20	pont du	Schnokeloch	Schnokelochbruck
21	allée du	Sommerhof	Sommerhofstross

Montagne-Verte

1	rue d'	Altorf	Altdorfer Stross
2	rue de	Balbronn	Balwerer Stross
3	rue de	Bergbieten	Bergbieter Stross
4	rue de	Blaesheim	Bläsemer Stross
5	pont de la	Bruche	Brischbruck

Cronenbourg

1	rue	Albert Einstein	pas de traduction
2	rue	Arthur Rimbaud	Gallenackerwäj
3	rue d'	Avenheim	Afner Stross
4	rue d'	Avolsheim	Avelser Stross
5	rue	Bastian	Bastian Stross
6	rue du	Bataillon-de-Marche-24	Owerhusberjer Stross
7	rue	Baudelaire	pas de traduction
8	rue	Becquerel	Holderstraessel
9	rue de	Behlenheim	Bahlemer Stross
10	rue de	Berstett	Berstetter Stross
11	rue de	Birkenwald	Birkwalder Stross
12	rue des	Bleuets	Kornblüemewäj
13	rue de	Boersch	Börscher Stross
14	rue	Burger	pas de traduction
15	chemin des	Champs	Ackerwäj
16	rue du	Champ-de-Manœuvre	Uf'm Exerzierplatz
17	rue de la	Charrue	Pfleujgass
18		Chemin-Haut	Hochwäj
19	rue des	Coquelicots	Plapperrosegass
20	rue	Curie	pas de traduction
21	rue de	Dabo	Dagsburjer Stross
22	rue de	Dettwiller	Dettwiller Stross
23	rue de	Dingsheim	Dinsemer Stross
24	rue de	Dossenheim	Dossmer Stross
25	rue des	Ducs	pas de traduction
26	rue de	Duntzenheim	Dunzemer Stross
27	rue de	Dürningen	Dirninger Stross
28	rue des	Enfants	Kindergass

29	rue d'	Engenthal	Engethaler Stross
30	rue de	Fessenheim	Fessemer Stross
31	rue de	Furdenheim	Firner Stross
32	rue	Galilée	An de Hunds-Eich
33	rue de la	Gare-aux-marchandises	Neier Güterbahnhof
34	rond-point de la	Gare-aux-marchandises	pas de traduction
35	rue de	Gimbrett	Gimbretter Stross
36	rue de	Griesheim	Griesemer Stross
37	rue du	Grimling	Grimlingwäj
38	rue de	Handschuheim	Handschemer Stross
39	rue	Heidenberg	Heideberjer Stross
40	rue de	Hochfelden	Hochfelder Stross
41	rue de	Hohatzenheim	Atzner Stross
42	rue de	Hurtigheim	Hirigemer Stross
43	rue de	Ittenheim	Ittener Stross
44	rue	Jacob	Jakobs Gass
45	rue	Jean-Pierre Clause	Hengstwäj
46	rue	Jacob Mayer	pas de traduction
47	rue	Joseph Holterbach	pas de traduction
48	rue de	Kleinfrankenheim	Kleinfrankner Stross
49	rue de	Klingenthal	Klingenthaler Stross
50	rue du	Kochersberg	Kochersberjer Stross
51	rue du	Kronthal	Krontaler Stross
52	rue de	Kuttolsheim	Kuttelsemer Stross
53	rue de	Landersheim	Landerscher Stross
54	rue de la	Licorne	Nassauergässel
55	rue de	Lupstein	Lupsteiner Stross
56	rue	Marcel Proust	pas de traduction
57	rue de	Marmoutier	Morsminster Stross
58	route de	Mittelhausbergen	Mittelhüsberjer Stross
59	rue de	Monswiller	Monswiller Stross
60	rue de la	Mossig	Mossig Stross
61	rue de	Neugartheim	Nejerter Stross
62	rue	Neuve	Nejgass
63	route de	Oberhausbergen	Owerhüsberjer Stross
64	rue d'	Offenheim	Offner Stross
65	rue de	Otterswiller	Otterswiller Stross

66	rue de	Ottrott	Ottrotter Stross
67	rue de	Pfettisheim	Pfettsemer Stross
68	rue de	Pfülgriesheim	Pfülgriesemer Stross
69	rue de	Quatzenheim	Zwatzner Stross
70	rue de	Rangen	Rangemer Stross
71	rue de	Reinacker	Reinacker Stross
72	rue de	Reitwiller	Reitwiller Stross
73	rue	Rettig	Rettig Gass
74	rue de	Reutenbourg	Ritterburjer Stross
75	rue du	Rieth	Riethwäj
76	rue de la	Rocade	Underwäj
77	rue de	Rohr	Rohrer Stross
78	rue de	Romanswiller	Romanswiller Stross
79	rue de	Rosenwiller	Rosewiller Stross
80	rue du	Rosslauf	Rosslaufgass
81	rue	Roth	Roth Gass
82	rue de la	Rotonde	Metzjergässel
83	rue de	Rumersheim	Rümerscher Stross
84	rue de	Rungis	Herrestross
85	rue de	Saessolsheim	Sässelsemer Stross
86	place	Saint Antoine	Erbsebuckel
87	place	Saint Florent	Florenz Platz
88	rue	Saint Florent	Florenz Stross
89	rue de	Saint Léonard	Sankt Leonhard Stross
90	rue de	Saint Nabor	Sankt Nawer Stross
91	rue de	Schnersheim	Schnärschemer Stross
92	place du	Souvenir Français	Am Langwäj
93	rue de	Steinbourg	Steiweri Stross
94	rue de	Stutzheim	Stitzemer Stross
95	rue de	Truchtersheim	Trüterscher Stross
96	rue de	Wangenbourg	Wangeburjer Stross
97	rue de	Willgottheim	Willtemer Stross
98	rue de	Wiwersheim	Wiwersher Stross
99	rue de	Woellenheim	Wellner Stross
100	rue de	Zehnacker	Zehnacker Stross

Adopté

19 Organisation d'une exposition "1518, une épidémie de danse à Strasbourg" au Musée de l'Œuvre Notre-Dame, Arts du Moyen Age.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation par le Musée de l'œuvre Notre-Dame-Arts du Moyen Age de l'exposition « 1518, une épidémie de danse à Strasbourg » (titre provisoire) de septembre/octobre 2018 à janvier/février 2019 pour un budget prévisionnel de 140 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à cet événement conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

Adopté

20 Contrats et conventions de partenariat avec la galerie Magda Danysz, avec Joana Vasconcelos, avec le Ballet de l'Opéra National du Rhin et avec Aaa production (Animation art graphique audiovisuel).

Il est demandé au Conseil d'approuver des contrats et conventions entre la Ville et :

- la Galerie Magda Danysz, dans le cadre de l'exposition FAILE qui se tiendra au MAMCS du 4 mai 2018 au 4 mai 2019,

- Joana Vasconcelos, dans le cadre son exposition « I want to break free » qui se tiendra au MAMCS du 4 octobre 2018 au 17 février 2019,

- le Ballet de l'Opéra national du Rhin, intervention dans le cadre de la programmation pluridisciplinaire de « Laboratoire d'Europe, Strasbourg, 1880-1930 », le vendredi 16 février 2018,

- avec Aaa production, dans cadre de l'exposition consacrée aux 50 ans des Shadoks du 16 mars au 8 juillet qui se tiendra au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à ces contrats et conventions.

Adopté

21 Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'accepter, pour le musée d'art moderne et contemporain, les dépôts suivants :

- plusieurs œuvres appartenant à Jean et Christina Mairet pour une valeur de 235 000 €,
- une œuvre de Richard Baquié appartenant à Didier Larnac pour une valeur de 20 000 €,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif aux dépôts de ces œuvres.

Adopté

22 Signature d'un avenant pour l'année 2018 à la convention de mise à disposition de locaux et de matériels entre la ville de Mulhouse, la ville de Strasbourg et la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) 2012-2017.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'un avenant pour l'année 2018 à la convention de mise à disposition de locaux et de matériels entre la ville de Mulhouse, la ville de Strasbourg et la Haute Ecole des Arts du Rhin – HEAR 2012-2017

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-te à signer cet avenant.

Adopté

23 Protocole Transactionnel Société Vincentz - Stade Michel Walter.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de résolution transactionnelle du différend subsistant entre la Ville de Strasbourg et la société VINCENTZ dans le cadre des travaux du lot 17 Electricité-Eclairage de la construction des clubhouses-vestiaires du Stade Michel Walter à Strasbourg;
- la convention transactionnelle selon le projet joint à la délibération entre La ville de Strasbourg et la société VINCENTZ, dont les stipulations essentielles portent, sur l'engagement de la Ville de Strasbourg à verser une indemnité de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC à la société VINCENTZ; la société renonce au surplus de sa réclamation soit 1 343,87 € TTC ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer ladite convention transactionnelle en résultant.

Adopté

24 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Strasbourg et l'association Chœur philharmonique de Strasbourg pour la période 2018-2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020 entre la ville de Strasbourg et le Chœur philharmonique et le versement d'une subvention de 73 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à la période.

Adopté

25 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 5000 signatures repenser le stationnement payant en zone verte.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

26 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Rythmes scolaires - retour à la semaine des 4 jours.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

27 Motion du Conseil municipal de Strasbourg contre la présence de l'Arcadia sur le territoire de la Ville.

L'ouverture à Lyon au printemps dernier d'un « squat identitaire » initié par des mouvements proches de l'extrême droite radicale a été suivie de nombreux actes de violence, qui ont amené les pouvoirs publics à décider de mesures draconiennes, dont une mesure d'expulsion suivie d'une interdiction de manifester, tant les provocations et les tensions ont été vives.

Un autre « bastion social » a été créé à Strasbourg en décembre dernier, et depuis, de nombreux désordres sont apparus, créant une ambiance anxiogène dans le quartier concerné. Plusieurs membres du « bastion social » ont d'ailleurs été condamnés pour violence à Strasbourg depuis le mois de décembre, et d'autres font l'objet de procédures judiciaires.

De nombreux Strasbourgeoises et Strasbourgeois, des membres d'associations, mais aussi des riverains, des parents d'élèves des écoles proches, se sont exprimés contre la présence de cet établissement.

Les objectifs affichés par le bastion social reposent sur la discrimination et le rejet de l'autre. Ce sont des conceptions parfaitement contraires à celles de notre ville, capitale démocratique de l'Europe, et ville symbole des Droits de l'Homme.

Ainsi, tant au titre de la sécurité publique que pour la préservation des valeurs républicaines, afin que le quartier comme la ville retrouvent leur sérénité, le conseil municipal demande unanimement au Préfet la fermeture d'« Arcadia », et au gouvernement que le mouvement bastion social soit dissout.

Adopté

28 Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg : Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens

Engager notre ville vers un territoire sans perturbateurs endocriniens est un symbole fort et présente un intérêt local indéniable. En effet, préserver l'écosystème et éliminer les perturbateurs endocriniens sont des enjeux de santé publique.

Ce voeu s'inscrit dans la lignée de la politique déjà engagée par notre collectivité dans ce domaine et la renforce. Il vient notamment faire écho et prolonger notre démarche de suppression progressive des matériels comportant des perturbateurs endocriniens pour cuisiner et chauffer les repas dans les écoles.

Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Strasbourg rejoigne la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau environnement et santé (RES).

Adopté

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :
- **Interpellations**
- **le détail des votes électroniques.**

ANNEXE
au compte-rendu sommaire du Conseil municipal
du lundi 22 janvier 2018 à 15 heures

LES INTERPELLATIONS ET REPONSES

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

25 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : 5000 signatures repenser le stationnement payant en zone verte.

Je vais juste reprendre le titre de mon interpellation qui s'appelle « 5000 signatures - repenser le stationnement à Strasbourg ». Nous sommes actuellement à 5645 signatures recueillies dans une pétition, sur les réseaux sociaux. Je vous la remettrai tout à l'heure.

Monsieur le Maire, depuis le 1er janvier, la réforme du stationnement payant s'applique à Strasbourg, comme sur tout le territoire national. Cette réforme a pour objet de déléguer aux villes la gestion du stationnement payant sur voirie. A Strasbourg, vous avez fait le choix de confier cette gestion à une délégation de service public, en l'occurrence la société Indigo, anciennement Vinci. Cette décision a été entérinée par notre vote en Conseil municipal, en septembre dernier.
A cette occasion, je m'étais abstenu, ainsi que les membres de notre groupe Strasbourg à vos côtés, Les Républicains, MoDem et société civile.
Il me semblait en effet qu'un flou trop important entourait la délibération que vous nous proposiez alors, notamment au sujet du cadrage imposé au délégataire dans la mise en œuvre tout en étant favorable au principe de stationnement payant, pour le turn-over du stationnement adapté.

Entendons-nous bien, je suis tout à fait favorable au principe national de cette réforme du stationnement, mais aussi à l'esprit que vous avez initié dans la déclinaison strasbourgeoise. Oui, je vous rejoins quant à la nécessité de penser le stationnement en voirie, en synergie avec les impératifs de transition énergétique. Oui, je suis favorable à la lutte contre le phénomène des voitures ventouses, et ce dans tous les quartiers.

Mais non, Monsieur le Maire, je ne suis pas favorable à la mise en œuvre que vous proposez.
Et je me fais le porte-parole des plus de 5645 signataires d'une pétition en ligne, accessible sur le site Internet change.org. J'ai souhaité aujourd'hui vous la remettre personnellement, et si vous permettez, je vais m'interrompre une seconde pour vous l'apporter.

M. Roos transmet la pétition à M. le Maire

Une mise en œuvre qui prétend appliquer un principe uniforme à tout le territoire, sans tenir compte des réalités du terrain, du maillage de transports publics, de l'intermodalité, des secteurs d'activité concernés et de leurs besoins différenciés.
Ce principe uniforme, c'est celui d'une durée maximale de stationnement au-delà de laquelle l'usager n'aura pas d'autre choix que de déplacer son véhicule, sous peine de se voir appliquer le paiement du nouveau « forfait post-stationnement », à 35€.
Alors bien-sûr, ce principe connaît quelques adaptations : certes, la durée maximale de stationnement ainsi que la tarification horaire progressive sont plus favorables à l'usager, à mesure que l'on s'éloigne de la zone rouge vers la zone verte.

Mais, Monsieur le Maire, la tentative de différenciation est-elle vraiment efficace ? La viabilité a-t-elle véritablement été étudiée, en fonction de la réalité de chaque zone ?

Tout d'abord, Monsieur le Maire, j'ai avec vous un franc désaccord sur la durée maximale de stationnement consentie en zone verte.
A ceci vous me répondrez que la réforme a porté la durée maximale de 3 à 5 heures en zone verte. Mais je vous répondrai à mon tour que la réforme a aussi enlevé aux usagers la possibilité de retourner à l'horodateur au second ticket à l'expiration du premier, et surtout, que l'essentiel des usagers a perdu son droit au forfait journalier. On passe donc d'une situation où l'usager de passage pouvait se permettre de rester 3 heures + 3 heures et l'usager régulier pouvait rester une journée entière, à une situation où la sanction tombe systématiquement si le véhicule n'est pas sorti de la zone après 5 heures de stationnement.

A cette question de la durée maximale, s'ajoute celle de la tarification horaire. Car si la durée maximale de stationnement a été portée à 5 heures en zone verte, la tarification progressive entre la 3ème et la 5ème heure, elle, est fortement prohibitive. Avec un coût final de 35€ pour 5 heures de stationnement, autant dire qu'aucun usager ne peut raisonnablement songer rester plus de 3 heures chaque jour dans cette zone.

Or Monsieur le Maire, qui sont les usagers de la zone verte ? Et quels sont leurs besoins ? Ce sont pour beaucoup des professions libérales, des employés de bureau, des cabinets d'avocats, des cabinets médicaux. Je cite au passage la clinique de l'orangerie et les 48 représentations diplomatiques du Conseil de l'Europe qui eux même emploient de nombreuses personnes de la ville. Ce sont aussi des personnes qui habitent souvent en périphérie de Strasbourg et qui doivent venir travailler sur le site, voire dans d'autres communes de l'Eurométropole. Ce sont des personnes qui vivent et travaillent dans des secteurs peu desservis par les transports en commun. Des usagers typiques de la voiture.

Monsieur le Maire, à moins de donner un formidable coup d'accélérateur au développement des transports publics dans l'Eurométropole, il serait utopique de penser que nous pourrons convaincre ces usagers d'abandonner leur véhicule. De même, à moins de développer immédiatement l'offre de parkings dans toutes ces zones, nous ne pouvons pas faire la guerre au stationnement sur voirie et je vous renvoie au point numéro cinq que nous venons de voter où cette nouvelle société d'économie mixte devra trouver des solutions de stationnement en ouvrage.

Face à ces éléments de réflexion, il faut raison garder.
Alors bien-sûr, il est facile de critiquer. Mes propositions sont donc de deux ordres, et constructives :

- Je vous appelle à mettre en œuvre immédiatement un travail de longue haleine : celui de la construction de parkings à hauteur des besoins de ces usagers. Ceux dont vous voudriez voir les véhicules disparaître du stationnement sur voirie. On parle souvent, dans nos débats, d'évaporation de véhicules. Je me demande qui s'évapore, si c'est le véhicule ou son conducteur. Il faut diagnostiquer les

besoins pour enfin mettre en œuvre les parkings périphériques dont nous parlons depuis longtemps déjà.

- Mais, dans un deuxième point, ce travail n'aboutira pas avant de longues années. Et d'ici là, Monsieur le Maire, je vous appelle à la mise en place d'un forfait journalier pour les professionnels de manière plus large qu'aujourd'hui. A Paris et à Marseille, une carte de « professionnel sédentaire » est délivrée. Elle se base sur une classification NAF, c'est-à-dire qualifiant les activités professionnelles. Je vous invite à élargir les peu d'élus qui auront droit à cet abonnement journalier que je souhaiterais voir de 3 euros comme il l'était, ou comme ça peut l'être pour la seconde voiture d'un résident. Nous devrons également évoquer le fameux stationnement pendulaire, puisqu'aujourd'hui, les résidents qui ont droit à un abonnement peuvent alors céder leur place à un travailleur et je ne vois pas pourquoi il ne serait pas traité sur un pied d'égalité.

Donc, il me semble que Strasbourg, qui se veut championne des déplacements, devrait pouvoir se hisser au niveau des grandes métropoles de France. Il n'est pas acceptable de laisser tant d'usagers le bec dans l'eau sans solution de repli.

Monsieur le Maire, je vous appelle à travailler avec le délégataire que vous avez choisi, pour que cette situation se résolve rapidement. Je vous remercie de votre écoute et surtout de m'avoir reçu, tout début janvier, pour en parler.

REPONSE :

Mme Richardot :

Monsieur le Conseiller,

Je vous trouve bien modeste.
Vous n'êtes pas le simple porte-parole de la pétition des quelques 5000 signataires de la pétition. Vous êtes l'initiateur de cette pétition. Et permettez-moi, en préambule, avant de vous répondre sur les questions de fond, une pette remarque :
je trouve que quand un élu de la République initie et porte une pétition, Monsieur le Conseiller, pour contrer une mesure qu'il n'a pas ouvertement combattu dans l'hémicycle démocratique de cette assemblée, en l'occurrence, je trouve cela bien singulier et qui en dit long sur l'état ou la conception du débat démocratique par un certain nombre d'entre nous.

Mais vous avez raison, la réforme du stationnement payant sur voierie, adoptée dans le cadre de la loi Maptam du 27 janvier 2014 et entrée en vigueur au premier janvier 2018 induit de nombreux changements pour nos concitoyens, et cela dans l'ensemble des villes de France.

Vous êtes, je me permets de vous citer, d'ailleurs, tout à fait favorable au principe national de cette réforme du stationnement, mais aussi, il faut le souligner, vous l'avez redit, à l'esprit de cette déclinaison strasbourgeoise. Nous partageons donc, sur ces questions difficiles, la nécessité de prendre en compte des impératifs de transition énergétique, de lutte contre les voitures ventouse et de fluidification du stationnement en ville au bénéfice du quotidien de nos concitoyens. D'ailleurs faut-il le rappeler, vous n'avez jamais voté contre.

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics mettent en œuvre des moyens importants pour répondre aux enjeux d'accessibilité des grandes villes, trop souvent submergées par le flot des véhicules particuliers, entraînant bouchons, difficulté de stationnement et pollution urbaine. L'espace public, dans toutes nos grandes villes, à Strasbourg comme ailleurs, se faisant de plus en plus rare.

Ainsi, dans une ville patrimoniale comme Strasbourg, et on ne parle pas, Monsieur le Conseiller, comme j'ai pu le lire sur votre page Facebook, d'Albertville ou d'une autre petite commune. On parle de Strasbourg, capitale européenne.
Dans une ville patrimoniale comme Strasbourg, non prévue à l'origine pour la voiture, les places de stationnement sont rares et très convoitées. Aussi, il est indispensable de réguler leur utilisation pour améliorer la rotation et satisfaire un maximum d'utilisateurs résidents, clients, visiteurs et patients, en quelque sorte pour partager la ville.

Je voudrais le rappeler à chacun d'entre nous, sur un même emplacement de stationnement, quand il est contrôlé et bien contrôlé, payant, on peut y mettre, sur une même place, jusqu'à 8 véhicules par jour. Ce même emplacement, quand il n'est pas payant ou quand il n'est pas contrôlé, par jour, on y met deux véhicules.
Un stationnement bien contrôlé, c'est donc plus de place pour tout le monde, mais aussi moins de pollution dans la ville.

Alors, le périmètre du secteur payant à Strasbourg n'a cessé d'évoluer au fil du temps, en fonction des enjeux de mobilité, des problématiques de saturation de l'espace public et du développement de la ville.
A chaque extension, un débat public a eu lieu avec les citoyens, les forces vives des quartiers, les Conseil de quartier lorsqu'ils existaient et les élus.
Cela a bien évidemment été le cas lors de la dernière extension mise en œuvre en juillet dernier. Des besoins de régulation avaient émergé des secteurs qui connaissaient alors des tensions en matière de stationnement.

Dans le secteur du Conseil des quinze auquel, Monsieur Roos, vous faites parfois allusion, ici ou là, il s'agissait de tensions principalement liée à du stationnement de longue durée, généré par les déplacements domicile-travail dans des zones denses, avec des taux de motorisation élevés, et peu de garages privatifs.

Vous avez, de manière un peu populiste, permettez-moi de vous le dire, qui me rappelle d'autres comportements dans d'autres hémicycles, par exemple à la région Grand-Est, amené la pétition à Monsieur le Maire. Eh bien moi, M. Roos, je pourrais vous amener des tas et des tas de courriers, de résidents de ces zones bleues, vertes dont vous parlez et qui ne trouvent pas, en journée, à se garer parce que l'espace public est squatté par

des gens qui arrivent le matin et qui partent le soir. Je pourrai vous les transmettre, je n'utiliserai pas cependant les même méthodes que vous.

Sur les modalités de la réforme nationale du stationnement intervenu au premier janvier 2018, Monsieur le maire, vous l'avez rappelé, elle était attendue depuis plus de dix ans par tous les acteurs politiques, quelles que soient leurs sensibilités. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la philosophie générale de la ville de Strasbourg n'a pas changée. Celle-ci consiste à améliorer la rotation des véhicules pour faciliter l'accès et l'attractivité de la ville. Pour cela, ne vous en déplaise, il nous faut limiter les stationnements de longues durées sur la voirie, lutter contre le phénomène des voitures ventouse dans tous les quartiers, comme vous le rappelez d'ailleurs vous-même et favoriser les stationnements de courtes ou moyennes durées des visiteurs et des patients.

La mise en œuvre de cette réforme a, de fait, impliqué que l'on mette fin aux pratiques de certains usagers et en particulier les usagers pendulaires qui utilisaient la voirie en y restant stationnés toute le journée, au détriment des clients, des visiteurs et surtout des habitants.

Les durées maximum ont été augmentées. Il est ainsi désormais possible de stationner 3 heures en zone rouge, 4 heures en zone orange, 5 heures en zone verte. Les tarifs sont restés inchangés pour les deux premières heures, en zone rouge et zone orange et pour les trois premières heures en zone verte. L'idée n'est pas, sur le dernier quart d'heure ou sur la dernière heure, d'inciter les usagers à payer des tarifs qui s'avèrent élevés au-delà d'une durée raisonnable de stationnement, mais bien d'inciter à déplacer le véhicule avant d'arriver à ce temps de stationnement jugé non raisonnable et portant atteinte à la politique de rotation.

Nous avons donc fait un choix en recentrant l'utilisation des forfaits journaliers déviés, au fil du temps de ce pourquoi ils avaient été établis, et après une longue période de consultation des professionnels en 2017, pour ceux dont l'activité nécessite systématiquement d'utiliser le service du stationnement payant sur voirie, tous n'étant pas soumis aux mêmes contraintes.
Je veux citer par exemple les artisans, plombiers, électriciens etc. qui transportent du matériel nécessaire à la réalisation de leurs interventions, les professionnels des métiers de bouche qui assurent des livraisons, les professionnels de santé et d'aide à domicile qui doivent pouvoir réaliser leurs missions, visites, pour prendre soin des plus fragiles.

Concernant le choix de Strasbourg quant au montant retenu du forfait de post-stationnement, je vous rappelle :
- que Schiltigheim a voté un FPS à 35 euros, 17,5 euros si le dépassement est inférieur à 1 heure, pas de FPS minoré.
- Qu'il en coûtera 40 euros à Mulhouse, avec un FPS minoré à 20 euros s'il est payé sous trois jours.
- 50 euros à Haguenau, minoré à 17 sous trois jours comme à Strasbourg.
- 60 euros à Lyon, sans FPS minoré
- Et 50 euros sous quatre jours, minoré à 35, dans le centre-ville de Paris.

Enfin, à Strasbourg, lorsque le paiement interviendra dans les 72 heures, il en coûtera 17 euros au maximum. Les sommes déjà payées seront déduites en cas de dépassement. Aussi, les automobilistes vertueux qui peuvent parfois avoir un imprévu et dépasser la durée prévue, verront le coût du PV diminuer à moins de 17 euros.

Monsieur le Conseiller, vous citez en exemple Paris et Marseille. Je laisserai de côté Marseille et je reviendrai sur Paris. Je vous invite à regarder plus attentivement ce que Paris met en place dans les forfaits annuels, voir mensuels, mis en œuvre pour certaines professions du tertiaire que vous citez (avocats, dentistes, etc.). Je vous invite à y regarder de plus près, parce que ce dispositif ne s'applique jamais aux salariés, il ne s'applique qu'aux professionnels directement, soit aux avocats ou aux dentistes, et jamais aux salariés des cabinets dentaires ou aux salariés des cabinets d'avocats.
Alors, je ne veux croire, en citant cet exemple, M. Roos, que vous ne seriez là que pour défendre votre intérêt particulier.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Maire, comme vous le voyez, nous ne laissons pas d'usagers sans solution de repli et nous continuerons de décliner de la manière la plus claire et la plus juste qui soit, cette réforme pour notre ville et pour nos concitoyens en lien avec le délégataire.

Des ajustements se feront. Les consultations sont toujours en cours pour un certain nombre de professionnels qui rencontrent de véritables problématiques. Vous avez cité la clinique de l'orangerie, j'ai passé plus d'une heure et demie avec son directeur. Je rencontrerai aussi le directeur de la clinique du boulevard Clémenceau, du centre Clémenceau. L'idée reste de proposer une offre diversifiée de stationnement avec une tarification adaptée aux différents usages.

26 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Rythmes scolaires - retour à la semaine des 4 jours.

Monsieur le Maire, mes Cher-ères collègues,

La mise en place de la semaine de 4 jours et demi dans les écoles avait suscité une contestation assez vive en raison de la fatigue des élèves liées à un temps scolaire et péri-scolaire trop dense qui ne leur laisse pas assez de temps de repos, tant dans la journée que dans la semaine.

Les années qui suivent cette mise en place confirment les craintes des parents et l'attente des élèves de revenir à un rythme plus en adéquation avec l'organisation d'une semaine plus équilibrée, à savoir pas de classe le mercredi matin ni le samedi matin.

Vous aviez annoncé début novembre 2017 que vous estimiez utile d'attendre un an de plus avant de décider d'une modification des rythmes scolaires, ce qui signifie qu'avant la rentrée 2019, il n'y aurait rien à attendre sur cette question.

Or, dès le premier trimestre 2017, les conseils d'école se sont massivement prononcés pour un retour à la semaine de quatre jours.
De plus, le ministère de l'Education Nationale n'envisage pas de faire procéder à une évaluation des effets de la semaine de quatre jours et demi, contrairement à ce que vous annonciez.

Aussi, compte-tenu du délai de six mois a priori nécessaire pour accompagner le passage à la semaine de quatre jours, ne vaut-il pas mieux s'y engager sans tarder plutôt que d'attendre d'hypothétiques évaluations, afin d'être en mesure de la mettre en place pour la rentrée de 2018.

Une politique publique franche et claire vaut mieux que douze mois annoncés d'atermoiements et elle permettrait de préparer la rentrée 2018 dans de meilleures conditions pour les élèves concernés, leurs parents et les enseignants, d'autant plus qu'une nouvelle mobilisation permet de rappeler que cette question se traite hélas à Strasbourg par un différé sans guère de fondement au lieu d'une décision claire, telle qu'elle se met en place dans d'autres grandes villes.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

REPONSE :

Mme Buffet :

Monsieur le conseiller municipal,

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler que le décret du 27 juin 2017 permet l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par dérogation au cadre général de 4,5 jours, mis en place en 2014 à Strasbourg. Il me semble important de le redire.

L'introduction de cette éventuelle dérogation vise à donner davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves, souci qui nous anime ici à Strasbourg, comme, je l'espère, dans toutes les communes de France.

Le décret autorise ainsi des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire mise en place à partir de 2013. Celle-ci consiste en une semaine scolaire d'au maximum

24 heures réparties sur neuf demi-journées, une journée scolaire d'au maximum cinq heures trente et une demi-journée ne pouvant pas dépasser trois heures trente, une pause méridienne d'au moins une heure trente.

L'adaptation peut être demandée par une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, et je rappelle qu'elle est *in fine* accordée par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Concrètement, cette adaptation peut consister en la mise en place de la semaine de quatre jours. Toutefois, le retour à la semaine de quatre jours doit s'opérer en respectant la durée d'enseignement hebdomadaire de 24 heures et sans que la journée scolaire n'excède six heures d'enseignement. L'adaptation ne peut pas conduire à réduire ou à augmenter le nombre d'heures de l'année scolaire. Pour cela, un aménagement du calendrier scolaire est possible.

Comme vous l'évoquez dans votre interpellation, Monsieur le Maire a effectivement annoncé par courrier du 16 octobre dernier une consultation organisée par la Ville en vue d'un éventuel changement à la rentrée 2019. Cette position est loin d'être isolée dans les grandes villes. De nombreuses collectivités sont en effet actuellement en phase de réflexion quant à leur choix pour la prochaine rentrée. Bordeaux vient d'acter le retour à quatre jours, tout comme Nancy, Nîmes ou Lorient. D'autres, comme Clermont-Ferrand, ont fait le choix du maintien de la semaine de 4,5 jours. C'est aussi le cas de Toulouse, Nantes, Poitiers ou encore Rennes et Dijon (qui a même indiqué que cette organisation hebdomadaire ne bougerait pas jusqu'en 2020).

Sur ce dossier d'importance, le consensus n'est pas forcément évident. Nice a souhaité abandonner les 4,5 jours au profit de 4 jours d'école (mais peu de grandes villes même si Marseille ou Nice l'ont fait) sont repassées à la semaine de quatre jours. C'est également le cas de Besançon, qui a voté récemment sur la question.

Dans un cas comme dans l'autre, maintien à 4,5 jours ou retour à 4 jours, les décisions prises avant la rentrée 2017 l'ont souvent été, très souvent, sans concertation, par décision politique (comme par exemple à Paris, Nice, Marseille).

Par ailleurs, je me dois de rectifier une inexactitude dans votre propos. En effet, vous indiquez de façon quelque peu péremptoire que le ministre de l'Education nationale n'envisageait pas de faire procéder à une évaluation. Je l'ai encore vérifié ce matin sur le site du ministère, il est clairement indiqué qu' "*une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire sera conduite durant l'année scolaire 2017-2018*".

Cela sera en effet utile et attendu, car les collectivités, tout comme les parents et tous les acteurs de l'école d'ailleurs, ont besoin de cette évaluation, dont on peut regretter qu'elle n'ait pas été menée avant au plan national. Au plan local, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la satisfaction des parents s'est maintes fois exprimée au sujet de la qualité des ateliers découlant de la mise en place des rythmes scolaires. Est souvent mis en avant le dialogue que cela a permis de construire, notamment sur chaque site entre la ville, les services périscolaires et l'éducation nationale.

Strasbourg, comme nombre d'autres collectivités, a souhaité prendre le temps et a fait le choix du débat public. Point d'atermoiements dans cette position, et nous souhaitons, comme cela a déjà été annoncé au mois de juin et confirmé en novembre dernier, consacrer une partie de l'année 2018 à y réfléchir en y associant tous les acteurs. Les modalités précises de ce débat seront communiquées début février.

La modification des rythmes scolaires ne doit pas être une décision prise à l'emporte-pièce. Elle doit être envisagée, d'abord et avant tout, en gardant toujours en tête le bien-être et la réussite scolaire des enfants, afin, pour reprendre le titre du rapport sénatorial sur la réforme des rythmes scolaires, de ne plus continuellement "*faire et défaire*" et d'"e*n finir avec l'instabilité*".

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2018

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction des affaires juridiques et des assemblées
Secrétariat des Assemblées

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°5

Création par PARCUS et la SERS d'une filiale commune - autorisation de la Ville de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Pour	**36**	AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe
Contre	**0**	
Abstention	**12**	ABRAHAM-Julia, CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Point 5 de l’ordre du jour :

Création par PARCUS et la SERS d'une filiale commune - autorisation de la Ville de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 36 +1 (*)

Contre : 0

Abstention : 12

Observation :

(*) Le boitier de M. Loos était défectueux alors qu’il souhaitait voter « Pour ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°6

Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, approbation du Conseil municipal.

Pour	**56**
Contre	**0**
Abstention	**0**

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Point 6 de l’ordre du jour :

Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l’Eurométropole de Strasbourg, approbation du Conseil municipal.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 56 +1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

Observation :

(*) Le boitier de Mme Jurdant Pfeiffer était défectueux alors qu’elle souhaitait voter « Pour ».

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°16

Sécurité dans les écoles : systèmes d'alerte/alarme et systèmes de filtrage.

Pour	Contre	Abstention
53	0	0

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°18

Dénomination de rues.

Pour	Contre	Abstention
56	0	0

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°27
Motion contre la présence de l'Arcadia sur le territoire de la Ville

Pour	**50**
Contre	**0**
Abstention	**0**

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°28

Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg :
Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens.

Pour	**39**	**BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine**
Contre	**1**	**BEZZARI-Mina**
Abstention	**0**	

Point 28 de l'ordre du jour :

Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg : Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 39

Contre : 1

Abstention : 0

Observations (ne modifiant pas le résultat des votes) :

Erreur de vote de Mme Bezzari qui a voté « contre » alors qu'elle souhaitait voter « pour »